RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01779
Numéro SIREN : 810 349 951
Nom ou dénomination : HECONE

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/014934

A2018/014934

5042839

Dénomination : **HECONE**

Adresse : **39 Rue de Mercruire 69890 LA TOUR-DE-SALVAGNY**

N° de gestion : **2015B01779**

N° d'identification : **810349951**

N° de dépôt : **A2018/014934**

Date du dépôt : **01/06/2018**

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 20/04/2018 DASU

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

5042839

HECONE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 39, rue de Mercruire - 69890 La Tour de Salvagny
810 349 951 RCS Lyon
(la « ***Société*** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,
Et le 20 avril,

La société **Must Informatique**, société par actions simplifiée au capital de 90.000 euros, dont le siège social est sis 2 bis rue Louis Blériot, 87270 Couzeix et dont le numéro unique d'identification est le 410 321 533 RCS Limoges, représentée par son Président, **Must Développement**, société par actions simplifiée au capital de 1.143.000 euros, dont le siège social est situé 100, avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et dont le numéro unique d'identification est le 828 849 133 RCS Nanterre, représentée par son Président, Monsieur Quentin Jacomet, en sa qualité d'associée unique de la Société (l'« ***Associée Unique*** »),

s'est prononcée sur les décisions prévues ci-après :

- Constatation de la démission de Monsieur Mathieu Pinard de ses fonctions de président ;
- Désignation de Must Développement en tant que Président de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de décisions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION
Constatation de la démission de Monsieur Mathieu Pinard de ses fonctions de président

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Mathieu Pinard de ses fonctions de président de la Société, prenant effet ce jour, prend acte de la démission de Monsieur Mathieu Pinard.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION
Désignation de Must Développement en tant que Président de la Société

L'Associée Unique désigne en remplacement, en qualité de Président de la Société, la société **Must Développement**, société par actions simplifiée au capital de 1.143.000 euros, dont le siège social est situé 100, avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine et dont le numéro unique d'identification est le 828 849 133 RCS Nanterre, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

4/1

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Associée Unique, **donne** tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

Must Informatique,
Représentée par Must Développement
Représentée par Quentin Jacomet